Nations Unies S/2020/385

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir-ci joint, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, une lettre datée du 9 mai 2020, qui vous est adressée par le Ministre libyen des affaires étrangères, Mohamed T. H. Siala (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Taher **Elsonni**

20-06605 (F) 120520 150520

Annexe à la lettre datée du 11 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Comme vous le savez, mon pays traverse depuis plus d'un an des circonstances très ardues, avec une crise humanitaire qui va en s'aggravant à la suite de l'agression brutale lancée par Haftar, qui est en rébellion contre le Gouvernement légitime. Avec le soutien de pays étrangers, des forces dotées de différents types d'armements avancés ont attaqué Tripoli et d'autres villes de l'ouest de la Libye, qui comptent plus de trois millions d'habitants. Cela a entraîné le déplacement de centaines de milliers de civils, qui ont fui leurs habitations détruites, et fait des milliers de morts et de blessés au vu et au su du monde entier. Les forces désespérées d'Haftar, qui ont été mises en échec face à la détermination du Gouvernement d'entente nationale légitime, ont violé toutes les lois imaginables. Ils tuent et terrorisent des civils chaque jour et continuent de bombarder des installations civiles et sanitaires, de détruire des aéroports et des ports, de couper l'approvisionnement en eau et en électricité, de tuer et de maltraiter des prisonniers et de commettre d'autres crimes, qui ont été étayés dans les rapports du Groupe d'experts du Conseil de sécurité, de la Cour pénale internationale et du Conseil des droits de l'homme.

Au cours d'une nouvelle escalade dangereuse, les milices d'Haftar ont commis de nouveaux forfaits, qui viennent s'ajouter à ce qu'ils avaient commis précédemment, et qui constituent des crimes de guerre. Le 9 mai 2020, ils ont tiré plus de 50 fusées Grade contre l'aéroport international de Mitiga, ce qui a entraîné des destructions massives et des incendies au niveau des réservoirs de carburant et touché deux avions de ligne. Le 7 mai 2020, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des deux Conventions de Vienne sur les relations consulaires et diplomatiques, les forces d'Haftar ont tiré des missiles guidés sur l'ambassade de Turquie et la résidence de l'ambassadeur d'Italie dans le quartier résidentiel de Zaouïyat Dahmani, dans le centre de Tripoli, près du siège du Ministère libyen des affaires étrangères, de la Cour suprême et du Haut Conseil d'État, faisant des morts et des blessés, dont des gardiens postés devant les missions diplomatiques, qui accomplissaient la mission qui leur avait été confiée par le Gouvernement d'entente nationale, à savoir protéger l'inviolabilité de ces lieux.

Vous informant de tous ces faits, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités historiques sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité, de condamner cette agression flagrante et de demander des comptes à ceux qui la commettent et la soutiennent.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Mohamed T. H**. Siala**